

Initiatives parlementaires

[Traduction]

Les motions n^{os} 1, 6 et 7 sont groupées pour le débat. La motion n^o 1 sera mise aux voix séparément, et le vote sur la motion n^o 6 vaudra pour la motion n^o 7.

Les motions n^{os} 1A, 2A, 2B, 2C, 2D, 2E, et 2F sont groupées pour les fins du débat.

Les motions 1A, 2E et 2F seront mises aux voix séparément. Le vote sur la motion n^o 2A vaudra pour la motion n^o 2C, et le vote pour la motion n^o 2B vaudra pour la motion n^o 2D.

[Français]

La motion n^o 2G fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts. La motion n^o 3 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

• (1700)

[Traduction]

La motion n^o 3A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions n^{os} 3C et 3D seront groupées pour le débat et le vote sur la motion n^o 3C vaudra pour la motion n^o 3D.

Les motions n^{os} 3E, 5A, 5B, 7C, 9A, 10B, 11A et 11B sont groupées pour le débat et le vote sur la motion n^o 3E vaudra pour les autres motions.

[Français]

Les motions n^{os} 3F, 3H et 11D sont groupés pour le débat. Le vote sur la motion n^o 3F vaudra pour les motions n^{os} 3H et 11D.

[Traduction]

Les motions n^{os} 3G et 11C sont groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^o 3G s'appliquera à la motion n^o 11C.

Les motions 4, 5, 11 et 12 sont groupées pour le débat. Le vote sur la motion n^o 4 s'appliquera aux motions n^{os} 5, 11 et 12.

[Français]

La motion n^o 4A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Traduction]

Les motions 5C et 11B.1, inscrites au nom du ministre d'État chargé des Finances, seront groupées pour les fins du débat et le vote sur la motion n^o 5C s'appliquera à la motion n^o 11B.1.

[Français]

La motion n^o 6A fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts. Les motions 7A et 7B sont groupés pour le débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[Traduction]

Les motions n^{os} 7D et 7E sont groupées pour le débat, mais seront mises aux voix séparément.

La motion n^o 9 sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion n^o 10 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Français]

Les motions n^{os} 10A et 10C sont groupés pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément. La motion n^o 13 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[Traduction]

Les motions n^o 14 à 21 sont groupées pour le débat et le vote pour la motion n^o 14 vaudra pour les autres motions.

[Français]

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**MESURE MODIFICATIVE**

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est) propose: Que le projet de loi C-280, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension d'invalidité), soit lu pour la deuxième fois et soit renvoyé au Comité législatif F.

—Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir enfin la chance de corriger ce qui m'apparaît comme une grossiè-